



Les élèves nouvellement arrivés en France

Bien accueillir:

→ Il existe une circulaire du 2 octobre 2012:

- L'accueil est obligatoire dans toutes les écoles.
- Le titre de séjour n'est pas obligatoire pour l'inscription.
- Il faut fournir des informations claires et accessibles pour présenter le système éducatif Français.
- Il faut donner un livret d'accueil bilingue.
- Il faut faire un entretien avec la famille (avec ou sans interprète). Il faut recueillir le plus d'informations et rassurer les parents.
- Il faut faire visiter l'école.

Accueillir en maternelle et élémentaire:

→ En maternelle:

- il faut analyser les besoins de l'enfant par l'observation dans diverses activités.

→ En élémentaire:

- Il faut analyser les besoins de l'enfant grâce à une évaluation diagnostique menée par l'enseignant de l'UPE2A (Unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants). Cette évaluation se fait dans la langue première de scolarisation.

Cette évaluation permet:

→ D'identifier les besoins et acquis.

→ Déterminer la classe la mieux adaptée.

→ Mettre en évidence sa familiarisation (ou non), avec l'écrit, ses compétences et savoirs faire scolaires.

→ Son niveau de lecture et maths.

C'est le conseil de classe qui choisit la classe.

L'élève inscrit en UPE2A va suivre un enseignement intensif en français.

Une fiche de suivi sera alors tenue.